Image not found or type unknown

Agence Interimaire me paye pas au bon tarif.

Par **lonvonjohn**, le **11/03/2009** à **18:35**

Bonjour je suis actuellement en contrat de travail interimaire avec l'agence Proman qui me paie pas au tarif convenu.
en effet m'etant presenter pour une mission qui etait censee etre payee a 9Euros80 de l'heure je me suis retrouver a signer des contrats a la semaine a 9Euros.
Vu que nous sommes 2 interimaires a travailler j'ai demander le taux horraire de mon collegue qui lui est bien a 9Euros80.
De la j'ai ete voir mon chef de chantier pour savoir pourquoi il donnait plus a une personne ayant moin d'experience que moi et il m'a repondu que son patron donnait exactement la meme somme pour lui que pour moi et qu'il n'y avait aucune injustice de leurs part.
Je suis donc retourner voir mon agence qui n'arrete pas de me donner des pretextes pas fonder dans le but de ne pas m'augmenter aux meme tarifs que les autres.
Donc ma questions est toute simple: est-ce que l'agence interimaire est dans ses droits en donnant un tarif puis apres de revoir a la baisse celui-ci, tout en sachant que l'entreprise paye pour que nous soyons tous aux meme taux horraire, est-ce qu'il ont le droit de me ponctionner a leur bon vouloir autant qu'il le veulent? Ou bien sont-ils dans l'obligation de me donner le tarif convenu auparavant avec l'entrprise qui elle paye pour?
dans l'attente d'une reponse je vous remercie de l'attention que vous voudrez m'accordez.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés